



Amicale de St Pardon

Assemblée Générale extraordinaire du 11 février 2023.

Membres présents : Mr Serge Dauba, Mme Odile Blangero, Mme Cécile Fontenay, Mme Jacqueline Bridet, Mr Alain Cassagne.

Un flyer annonçant cette réunion a été distribué à l'ensemble des habitants de Saint-Pardon de Conques. Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal y ont été conviés également.

Serge Dauba, ancien Président démissionnaire ouvre la séance en présence d'une douzaine de personnes dont Monsieur le Maire accompagné de Conseillers Municipaux et de nouveaux habitants.

Un historique de l'amicale est présenté sommairement à l'assemblée. Puis sont égrenées les différentes manifestations qui ont été organisées :

➤ Carnaval, rallye pédestre, expositions artisanales, soirée châtaignes vin blanc doux et bal trad, Noël des enfants. Ces journées rassemblaient beaucoup de monde et bien au-delà de la commune, jusqu'à 250 participants pour ce qui concernait le rallye pédestre. Quant à Carnaval, avec le défilé du petit train dans les différents quartiers de la commune, il attirait une foule d'enfants costumés accompagnés de leur famille.

Un rappel est fait sur les raisons de la mise en sommeil de l'amicale :

➤ Les dernières manifestations de l'année 2013 n'ont rassemblé que très peu de personnes et un manque de bénévoles a été constaté. La décision de la mise en sommeil a donc été actée pour 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023 avec l'espoir que durant cette période des volontaires puissent reprendre l'animation communale. Cela n'a pas été le cas et il ne reste que quelques mois maintenant pour assurer une pérennité.

Les questions récurrentes qui ressortent :

- Pourquoi peu de monde aux différentes manifestations ?
- Les gens se sont-ils lassés des formules proposées ?
- Pourquoi ce manque de bénévoles ? peut être en raison d'un cadre juridique devenant plus contraignant.

La décision de dissoudre l'amicale sans lui donner l'espoir de « renaître » serait dommageable à l'animation du village. Un sursis se profile avec le projet d'un rassemblement des perdonnais qui associerait le repas citoyen au mois de juin (3 ou 17 juin date à confirmer) organisé par la Municipalité et une exposition photos et projections des manifestations passées. Peut être que cela pourrait « donner envie » et se dire que c'est possible.

Par la présence ce soir d'un musicien amateur nouvellement installé sur la commune, l'idée d'un petit concert musical est avancée en y associant d'autres musiciens qui habitent le village ; toutes les bonnes volontés seront sollicitées par une communication de la municipalité.

Aucune personne présente ce soir ne s'engage donc pour reprendre les rênes de l'amicale. Cependant, quelques-unes seraient éventuellement partantes pour être « petites mains » à savoir venir aider. Mais l'engagement à faire partie du bureau associatif n'attire pas de volontaires (il faut élire un minimum de 4 membres prévu statutairement).

Il est donc décidé d'un nouveau délai avant de prendre une nouvelle décision sur le devenir de l'amicale et en souhaitant que le repas citoyen et son animation puissent susciter quelques vocations.

Mr le Maire assure son soutien et celui de son conseil aux futurs nouveaux bénévoles de l'amicale : projet de mise à disposition d'un local, subvention communale et départementale et soutien logistique.

Nous remercions Monsieur le Maire et la Municipalité pour l'aide et la confiance qu'ils nous témoignent. Merci aussi aux nouveaux Perdonnais venus assister à cette réunion et ayant témoigné un réel intérêt à l'animation de notre village.

L'Assemblée Générale est clôturée.